

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

Le 22 janvier 2019

Procès-verbal de la **séance ordinaire du comité exécutif** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries tenue le **mardi 22 janvier 2019, à 19 h 30**, au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de monsieur René Dion à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

DION, René	Président
BÉDARD, Nancy	Commissaire représentant des parents
BERTRAND, Jérôme	Commissaire
BRASSARD, Bernard	Commissaire
GIROUX, Claude	Commissaire
PAINCHAUD, Marie-France	Commissaire
ASSELIN, Marie-Claude	Directrice générale
CHOUINARD, Martine	Secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, monsieur René Dion, déclare la séance ouverte.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Giroux et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018.
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018.
6. Dénonciation d'intérêts.
7. Approbation des plans et devis – remplacer le drain agricole et l'asphalte de la cour d'école – école des Beaux-Prés et de la Pionnière (de la Pionnière).
8. Approbation des plans et devis – remplacer le drain agricole et l'asphalte de la cour d'école – école du Cap-Soleil et Saint-Pierre (Saint-Pierre).
9. Approbation des plans et devis – remplacer le drain agricole et l'asphalte de la cour d'école – école des Deux-Moulins (du Rucher).
10. Approbation des plans et devis – remplacer l'asphalte et l'éclairage des stationnements et du débarcadère – école du Mont-Sainte-Anne.
11. Approbation du compte de dépenses du président.
12. Communication du Président.
13. Communication de la Direction générale.
14. Questions et commentaires des commissaires.
15. Levée de la séance.

CE-18/19-037

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 est parvenu aux membres du comité exécutif dans les délais prescrits par la Loi;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Bédard et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 soit adopté tel que déposé.

CE-18/19-038

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018**

La secrétaire générale dépose un bilan des suivis aux résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2018.

6. **DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS**

Madame Martine Chouinard rappelle aux commissaires qu'ils doivent informer le président lors d'un possible conflit d'intérêts les concernant.

7. **APPROBATION DES PLANS ET DEVIS – REMPLACER LE DRAIN AGRICOLE ET L'ASPHALTE DE LA COUR D'ÉCOLE – ÉCOLE DES BEAUX-PRÉS ET DE LA PIONNIÈRE (DE LA PIONNIÈRE)**

CONSIDÉRANT les travaux confiés à la firme EMS Structure inc.;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction de l'établissement concernée;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2014-2015 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les plans et devis préparés pour les travaux de remplacement du drain agricole et de l'asphalte de la cour d'école à l'école des Beaux-Prés et de la Pionnière (de la Pionnière);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 22 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. Jérôme Bertrand et résolu :

- d'accepter les plans et devis pour les travaux de remplacement du drain agricole et de l'asphalte de la cour d'école à l'école des Beaux-Prés et de la Pionnière (de la Pionnière), le tout tel que déposé;
- de procéder à l'appel d'offres public;
- d'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

CE-18/19-039

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

8. APPROBATION DES PLANS ET DEVIS – REMPLACER LE DRAIN AGRICOLE ET L'ASPHALTE DE LA COUR D'ÉCOLE – ÉCOLE DU CAP-SOLEIL ET SAINT-PIERRE (SAINT-PIERRE)

CONSIDÉRANT les travaux confiés à la firme SNC LAVALIN inc.;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction de l'établissement concernée;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Résorption du déficit enveloppe additionnelle 2018-2019 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les plans et devis préparés pour les travaux de remplacement du drain agricole et de l'asphalte de la cour d'école à l'école du Cap-Soleil et Saint-Pierre (Saint-Pierre);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 22 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Bédard et résolu :

- d'accepter les plans et devis pour les travaux de remplacement du drain agricole et de l'asphalte de la cour d'école à l'école du Cap-Soleil et Saint-Pierre (Saint-Pierre), le tout tel que déposé;
- de procéder à l'appel d'offres public ;
- d'autoriser Mme Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

CE-18/19-040

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. APPROBATION DES PLANS ET DEVIS – REMPLACER LE DRAIN AGRICOLE ET L'ASPHALTE DE LA COUR D'ÉCOLE – ÉCOLE DES DEUX-MOULINS (DU RUCHER)

CONSIDÉRANT les travaux confiés à la firme WSP CANADA Inc.;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction de l'établissement concernée;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2018-2019 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les plans et devis préparés pour les travaux de remplacement du drain agricole et de l'asphalte de la cour d'école, à l'école des Deux-Moulins (du Rucher);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 22 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Brassard et résolu :

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

- d'accepter les plans et devis pour les travaux de remplacement du drain agricole et de l'asphalte de la cour d'école, à l'école des Deux-Moulins (du Rucher), le tout tel que déposé;
 - de procéder à l'appel d'offres public;
- CE-18/19-041
- d'autoriser M^{me} Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. APPROBATION DES PLANS ET DEVIS – REMPLACER L'ASPHALTE ET L'ÉCLAIRAGE DES STATIONNEMENTS ET DU DÉBARCADÈRE – ÉCOLE DU MONT-SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT les travaux confiés aux firmes CIMA et Bouthillette Parizeau Inc.;

CONSIDÉRANT les analyses effectuées avec la direction de l'établissement concernée;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2018-2019 » pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT les plans et devis préparés pour les travaux de remplacement de l'asphalte et l'éclairage des stationnements et du débarcadère à l'école du Mont-Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité plénier du comité exécutif du 22 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-France Painchaud et résolu :

- d'accepter les plans et devis pour les travaux de remplacement de l'asphalte et l'éclairage des stationnements et du débarcadère à l'école du Mont-Sainte-Anne, le tout tel que déposé;
 - de procéder à l'appel d'offres public;
- CE-18/19-042
- d'autoriser M^{me} Marie-Claude Asselin, directrice générale, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU PRÉSIDENT

Le président n'a pas présenté de compte de dépenses.

Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Comité exécutif

12. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Il n'y a aucune communication.

13. COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Mme Marie-Claude Asselin fait un état de situation en lien avec la Directive reçue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur l'obligation d'installation de détecteurs de monoxyde de carbone, de prise de mesures de la qualité de l'air et de diverses vérifications et inspections à réaliser dans les établissements.
- Mme Asselin rappelle une analyse autorisée il y a quelques années concernant la circulation routière auprès de nos établissements à Sainte-Brigitte-de-Laval. Cette analyse, dont les coûts étaient partagés avec la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, ne s'est finalement pas réalisée. La municipalité souhaite actuellement reprendre l'analyse et y donner suite considérant des travaux qui seront réalisés sur le pont de Ste-Brigitte et l'utilisation d'une voie de contournement. Cela aura une incidence sur la circulation à proximité de nos écoles, et ce, notamment pour les véhicules scolaires et les élèves marcheurs. Un nouveau débarcadère pour les élèves en véhicules scolaires serait requis et des mesures de sécurité seraient mises en place pour les élèves marcheurs. Une analyse quant aux travaux à réaliser pour le débarcadère de même qu'un estimé des coûts seront effectués par une firme de professionnels. On parle de travaux qui pourraient avoir lieu cet été. Un suivi sera fait prochainement auprès du comité exécutif.
- Mme Asselin fait un suivi du dossier de mise en place d'une piscine sur la Côte-de-Beaupré. Des discussions se tiennent entre les municipalités sur le lieu d'installation de ladite piscine. Elle indique qu'il y aurait ouverture à céder une parcelle de nos terrains à cette fin, en échange d'une contrepartie et en fonction des recommandations qui seraient émises par la Société immobilière du Québec (SIO).

14. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Il n'y a aucune question et aucun commentaire.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03.

LE PRÉSIDENT,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

René Dion

Martine Chouinard